



## Frais de déplacement

Par **DECOFORCE**, le **11/07/2021** à **08:35**

bonjour je suis commercial ( convention collective 3044) je suis regulierement en  
deplacements

a plus de 300KM de mon domicile mon employeur me donne 75€ pour l hotel + petit  
dej+repas du midi +repas du soir naturellement jy suis de ma poche ai-je le droit de demander  
plus ( mon employeur refuse

bien cordialement Christian

Par **P.M.**, le **11/07/2021** à **10:26**

Bonjour,

Sauf si le contrat de travail en dispose autrement notamment par une somme forfaitaire,  
suivant une Jurisprudence constante, les frais qu'un salarié justifie avoir exposés pour les  
besoins de son activité professionnelle et dans l'intérêt de l'employeur doivent lui être  
remboursés sans qu'ils puissent être imputés sur la rémunération qui lui est due...